

**Date d'affichage : 22/04/2025**

**COMMISSION JURIDIQUE  
REUNION DU 22/04/2025**

**Présents : MM C. FOURNIER, F. PLAYE, J. VARLET- P. LEMAITRE, D. HARY**

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Courrier de ETAPLES HV. Déclarant le forfait général de son équipe U 17 D 3 A. Amende 50 euros.

Courrier de SAMER RC. Déclarant le forfait général de son équipe U 15 A 8 B. Amende 50 euros.

**Plateau U 7 /U9 du 22/03/25 à QUIESTEDE US**

Absence de PAYS DE ST OMER US au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à PAYS DE ST OMER US.

**Plateau U 8 du 29/03/25 à WARDRECQUES FC**

Absence de MARAIS DE GUINES au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à MARAIS DE GUINES.

**Matches + 15 jours**

U 13 NORD D 4 E 29964662 CALAIS BEAU MARAIS C – CALAIS RC F. 2ème forfait de CAL.BEAU MARAIS C. Homologué : CAL.BEAU MARAIS 0 - CALAIS RC F 3 par forfait. Amende 18 euros à CAL.BEAU MARAIS.

**Rectificatif au PV du 08/04/2025 :**

FEM8D1C -29872577 SURQUES ESCOEUILLES A – WAILLY FC B. Réserves de SURQUES ESCOEUILLES A annulées en observations d'après-match sur la feuille annexe de la FMI et signées par les 2 capitaines et l'arbitre de la rencontre. Homologué : SURQUES ESCOEUILLES A 3 – WAILLY FC B 0. Amende annulée.

**Journées du 31/03 au 06/04/2025 :**

SD2A -28633348 COULOGNE ES B – FORT VERT FJEP A. Réclamation d'après-match reçue par mail de l'équipe de COULOGNE ES B concernant la participation du joueur n°3 de l'équipe de FORT VERT FJEP A, celui-ci n'apparaissant pas sur la FMI, le contrôle des licences d'avant-match ayant été effectué et la feuille annexe signée par les 2 capitaines et Mr l'arbitre qui conforte la véracité du contrôle, la commission juge la réclamation infondée. Homologué : COULOGNE ES B 1– FORT VERT FJEP A 4. Amende 30€ à COULOGNE ES.

SD3A -28633868 RECQUES SUR HEM FC B – COULOGNE ES C. 1<sup>er</sup> forfait de COULOGNE ES C. Homologué : RECQUES SUR HEM FC B 3 – COULOGNE ES C 0 par forfait. Amende 25€ à COULOGNE ES.

SD3E -28634805 RINXENT USO B – WIMILLE CO B. Réserves de WIMILLE CO B sur la qualification et/ ou la participation du/des joueurs HECQUET Alexis, TARLET Donovan du club de RINXENT USO pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Amende 30€ à WIMILLE CO. Réserves de RINXENT USO B sur la qualification et/ ou la participation du/des joueurs CONDETTE Adrien, LAVALLEE Corentin et CHATELAIN Marty du club de WIMILLE CO pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des licences par la commission, il y a 3 mutés hors période. Homologué : RINXENT USO B 3 – WIMILLE CO B 0 par pénalité. Droits remboursés à RINXENT USO. Amende 30€ à WIMILLE.

SD4A -28634897 BONNINGUES ARDRES JS A – TOURNEHEM AS B. Réserves de TOURNEHEM AS B sur le fait que Mr l'arbitre de la rencontre n'a effectué aucune signature d'avant match sur la FMI. Confirmées, appuyées, non recevables, le délai de confirmation de la réserve n'ayant pas été respecté (confirmation de la réserve par le club de TOURNEHEM ne respectant pas le délai de 48h après la fin de la rencontre) Homologué : BONNINGUES ARDRES JS A 4 – TOURNEHEM AS B 0. Amende 30€ à TOURNEHEM AS.

SD4E -28645680 BOULOGNE S/MER ESL B – WIMEREUX AS C. 1<sup>er</sup> forfait de WIMEREUX AS C. Homologué : BOULOGNE S/MER ESL B 3 – WIMEREUX AS C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 15€ à WIMEREUX AS.

SD5E -28636068 ISQUES FC B – SENLECQUES FC A. 2<sup>ème</sup> forfait de ISQUES FC B. Homologué : ISQUES FC B 0 – SENLECQUES FC A 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) 38€ à ISQUES FC.

SD6A -28636249 CALAIS PASCAL AFC A – ELINGHEN FERQUES US B. 1<sup>er</sup> forfait de ELINGHEN FERQUES US B. Homologué : CALAIS PASCAL AFC A 3 – ELINGHEN FERQUES US B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 12€ à ELINGHEN FERQUES US.

SD6B -28647699 BREMES LES ARDRES RC B – CALAIS COURGAIN A. Rencontre non jouée suite à la mise hors compétition des équipes du club de CALAIS COURGAIN (décision du comité directeur du 05/03/2025 après application de l'article 160 de nos RG). Homologué : BREMES LES ARDRES RC B 3 – CALAIS COURGAIN A 0 par pénalité.

SD6C -28636336 Homologué : BLENEDECQUES PATRIOTE D 3 – HELFAUT ES B 4.

SD7B -28638610 BONNINGUES CALAIS FC B – GUEMPS FJEP B. 1<sup>er</sup> forfait de GUEMPS FJEP B. Homologué : BONNINGUES CALAIS FC B 3 – GUEMPS FJEP B 0 par forfait. Amende 22€ à GUEMPS FJEP.

SD7B -28638612 FIENNES OSC A – CALAIS BEAU MARAIS F E. Participation à la rencontre d'un joueur de CALAIS BEAU MARAIS F E suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 28/04/25. Homologué : FIENNES OSC A 3 – CALAIS BEAU MARAIS F E 0 par pénalité. Amende 100€ à CALAIS BEAU MARAIS F.

SD7C -28638703 RECQUES SUR HEM FC D – POLINCOVE US B. 1<sup>er</sup> forfait de RECQUES SUR HEM FC D. Homologué : RECQUES SUR HEM FC D 0 – POLINCOVE US B 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) 12€ à RECQUES SUR HEM FC.

SD7E -28712079 WATTEN CS D – EPERLECQUES CA E. 1<sup>er</sup> forfait de EPERLECQUES CA E. Homologué : WATTEN CS D 3 – EPERLECQUES CA E 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 12€ à EPERLECQUES CA.

SD7F -28638972 COYECQUES US B – VERCHOCQ US D. 2<sup>ème</sup> forfait de COYECQUES US B. Homologué : COYECQUES US B 0 – VERCHOCQ US D 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) 25€ à COYECQUES US.

SD7F -28638974 MAMETZ ES C – LYS AA FC E. 3<sup>ème</sup> forfait de LYS AA FC E, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : MAMETZ ES C 3 - LYS AA FC E 0 par forfait. Amende 50€ à LYS AA FC.

SD7H -28639153 CONTEVILLE ACVV B – WIERRE-EFFROY US B. 2<sup>ème</sup> forfait de WIERRE-EFFROY US B. Homologué : CONTEVILLE ACVV B 3 – WIERRE-EFFROY US B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 25€ à WIERRE-EFFROY US.

SD7H -18639154 BOULOGNE S/MER CONTI C – AMBLETEUSE US C. 2<sup>ème</sup> forfait de AMBLETEUSE US C. Homologué : BOULOGNE S/MER CONTI C 3 – AMBLETEUSE US C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 25€ à AMBLETEUSE US.

SENà8A -29261112 MONTREUIL SUR MER D – COULOMBY US B. 2<sup>ème</sup> forfait de COULOMBY US B. Homologué : MONTREUIL SUR MER D 3 – COULOMBY US B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 25€ à COULOMBY US.

FEMà8D1B -29871984 HUBY ST LEU US A – NEUFCHATEL L'ECLAIR A. 1<sup>er</sup> forfait de HUBY ST LEU US A. Homologué : HUBY ST LEU US A 0 – NEUFCHATEL L'ECLAIR A 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) 10€ à HUBY ST LEU US.

FEMà8D1C -29872568 EQUIHEN PLAGES US A – WAILLY FC B. 3<sup>ème</sup> forfait de WAILLY FC B. Homologué : EQUIHEN PLAGES US A 3 - WAILLY FC B 0 par forfait. Amende 30€ à WAILLY FC. MATCH RETOUR le 20/04/2025 à EQUIHEN PLAGES.

FEMà8D1D -29872097 Homologué : FORT VERT FJEP A 3 – NORTKERQUE AS 95 A 2.

FUTSAL D1A -28939071 WIMEREUX FUTSAL B – CALAIS U. FUTSAL B. 1<sup>er</sup> forfait de CALAIS U. FUTSAL B. Homologué : WIMEREUX FUTSAL B 3 – CALAIS U. FUTSAL B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 12€ à CALAIS U. FUTSAL.

FUTSAL D1A -28939073 GUINES C. FUTSAL C. B – THUNDERS FUTSAL CLUB A. Suite au forfait de son équipe A en FUTSAL R2 le 29/03/2025, 1<sup>er</sup> forfait de GUINES C. FUTSAL C. B. Homologué : GUINES C. FUTSAL C. B 0 - THUNDERS FUTSAL CLUB A 3 par forfait. Amende 22€ à GUINES C. FUTSAL.

FUTSAL D1A -28939072 CALAIS LJ BEAU MARAIS B – ARQUES FUTSAL C. A. 1<sup>er</sup> forfait de ARQUES FUTSAL C. A. Homologué : CALAIS LJ BEAU MARAIS B 3 – ARQUES FUTSAL C. A 0 par forfait. Amende 22€ à ARQUES FUTSAL.

FUTSAL D2A -29468707 ARQUES FUTSAL C. B – GUINES C. FUTSAL C. C. 1<sup>er</sup> forfait de GUINES C. FUTSAL C. C. Amende de 22€ à GUINES C. FUTSAL C. Suite au forfait de son équipe A en FUTSAL D1A du 31/03/2025, 3<sup>ème</sup> forfait de ARQUES FUTSAL C. B, ce qui entraîne son forfait général. Amende 50€ à ARQUES FUTSAL C. B. Homologué : ARQUES FUTSAL C. B 0 – GUINES C. FUTSAL C. C 0 par forfait pour les 2 équipes.

U 19 D 2 A 28785819 PAYS DE LA LYS – BEAURAINVILLE ES. 1er forfait de BEAURAINVILLE ES. Homologué : PAYS DE LA LYS 3 - BEAURAINVILLE ES 0 par forfait. Amende minorée 10 euros à BEAURAINVILLE ES.

U 17 D 2 A 28836713 ARDRES RC – CAL.BEAU MARAIS. 1er forfait de CAL.BEAU MARAIS. Homologué : ARDRES RC 3 - CAL.BEAU MARAIS 0 par forfait. Amende 15 euros à CAL. BEAU MARAIS

U 17 D 3 A 28836895 LANDRETHUN LE NORD – ST LEONARD ES. 1er forfait de LANDRETHUN LE NORD. Homologué : LANDRETUN LE NORD 0 - ST LEONARD ES 3 par forfait. Amende 15 euros à LANDRETHUN LE NORD.

U 16 D 2 A 28818579 SAMER RC B – MARQUISE US B. 1er forfait de SAMER RC B. Homologué : SAMER RC B 0 -MARQUISE US B 3 par forfait. Amende 15 euros à SAMER RC.

U 16 D 2 A 28818581 THEROUANNE US B – EQUIHEN PLAGE US B. 1er forfait de EQUIHEN PLAGE US B. Homologué : EQUIHEN PLAGE US B 0 - THEROUANNE US B 3 par forfait. Amende 15 euros à EQUIHEN PLAGE US.

U 15 D 1 A 28818674 CALAIS RC – LE PORTEL ST. Réserves de LE PORTEL ST. Non confirmées, non appuyées, non recevables. Homologué : CALAIS RC 3 - LE PORTEL ST 1. Amende 30 euros à LE PORTEL ST.

U 15 D 2 B 28841218 VERTON FC – MONTREUIL US B. 2ème forfait de VERTON FC. Homologué : VERTON FC 0 - MONTREUIL US B 3 par forfait. Amende 25 euros 0 VERTON FC.

U 15 D 3 C 28819286 GR. TERRE D'OPALE – FORT VERT FJEP. 2ème forfait de GR. TERRE D'OPALE. Homologué : GR. TERRE D'OPALE 0 - FORT VERT FJEP 3 par forfait. Amende minorée 20 euros à GR. TERRE D'OPALE.

U 15 D 3 D 28819396 EPERLECQUES CA – WATTEN CS. Match homologué par la commission de discipline.

U 15 D 3 D 28819397 AUDRUICQ AS – BONNINGUES ARDRES. 4ème forfait de BONNINGUES ARDRES ce qui entraîne son forfait général. Homologué AUDRUICQ AS 3 - BONNINGUES ARDRES 0 par forfait. Amende 50 euros à BONNINGUES ARDRES.

U 15 D 3 D 28819400 OYE PLAGE ES – NORTKERQUE AS. Dossier transmis à la commission de discipline.

U 15 D 3 E 28819508 RACQUINGHEM/WARDRECQUES – GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE B. 2ème forfait de GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE. Homologué : RACQUINGHEM/WARDRECQUES 3 - GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE 0 par forfait. Amende 25 euros à GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE.

U15 A 8 A 28819599 GUINES – OSTROHOVE RC. 1er forfait de OSTROHOVE RC. Homologué : GUINES ES 3 -OSTROHOVE RC 0 par forfait. Amende minorée 10 euros à OSTROHOVE RC.

U 15 A 8 B 28819778 CAL.CATENA – MARAIS DE GUINES US. 1er forfait de MARAIS DE GUINES US. Homologué : CAL.CATENA 3 - MARAIS DE GUINES 0 par forfait. Amende 15 euros à MARAIS DE GUINES.

U 13 EST D 4 F 29965241 GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE C MAMETZ ES C. 1er forfait de MAMETZ ES C. Homologué : GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE 3 - MAMETZ ES C 0 par forfait. Match retour le 26/04/25 à GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE. Amende 12 euros à MAMETZ ES.

U 11 NORD D 2 C 29917219 OYE PLAGE ES – CALAIS SO. 1er forfait de CALAIS SO. Homologué : OYE PLAGE ES 3 - CALAIS SO 0 par forfait. Match retour le 26/04/25 à OYE PLAGE ES. Amende 12 euros à CALAIS SO.

U 11 NORD D 3 E 30017219 GR. OPALE FOOT – BLERIoT PLAGE US C. 1er forfait de GR. OPALE FOOT (Annexe 19 Article 9 des RG du District). Homologué : GR. OPALE FOOT 0 - BLERIoT PLAGE US C 3 par forfait. Amende 12 euros à GR. OPALE FOOT.

U 11 EST D 2 A 29968424 EPERLECQUES CA – GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE. 2ème forfait de EPERLECQUES CA. Homologué : EPERLECQUES CA 0 - GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE 3 par forfait. Amende 18 euros à EPERLECQUES CA

U 11 SUD D 3 D 29972216 LE TOUQUET AC B – BERCK AS C. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de LE TOUQUET AC. Homologué : LE TOUQUET AC B 0 - BERCK AS C 3 par pénalité. Amende 20 euros à LE TOUQUET AC.

U 11 SUD D 3 E 29972272 HESDIN O C – RANG DU FLIERS B. Inscription sur la feuille de match d'un non licencié pour l'équipe de HESDIN O. Homologué : HESDIN O C 0 - RANG DU FLIERS B 3 par pénalité. Amende 450 euros à HESDIN O.

Critérium U 11 F à 5

Forfait de BONNINGUES ARDRES. Amende minorée 10 euros.

### **Journées des 12-13/04/2025**

SD1B -28633216 Homologué : WATTEN CS A 0 – CAMPAGNE L/GUINES FC A 5.

SD3C -28634403 COLEMBERT AS A – SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM B. Réserves de COLEMBERT A sur l'équipe de SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM B, plus de 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs de championnat dans les équipes supérieures alors que nous sommes dans les 5 dernières rencontres de championnat. Non confirmées, ni appuyées, non recevables, car non fondées. Homologué : COLEMBERT AS A 4 – SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM B 1. Droits non remboursés à COLEMBERT.

SD4E -28645687 EQUIHEN PLAGE US B – MERLIMONT FC B. 1<sup>er</sup> forfait de MERLIMONT FC B. Homologué : EQUIHEN PLAGE US B 3 – MERLIMONT FC B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 15€ à MERLIMONT FC.

SD4E -28645688 WIMEREUX AS C – DANNES US A. 2<sup>ème</sup> forfait de WIMEREUX AS C. Homologué : WIMEREUX AS C 0 – DANNES US A 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) 38€ à WIMEREUX AS.

SD5F -28636163 BOULOGNE S/MER CONTI B – ST MARTIN BOULOGNE O C. 2<sup>ème</sup> forfait de ST MARTIN BOULOGNE O C. Homologué : BOULOGNE S/MER CONTI B 3 – ST MARTIN BOULOGNE O C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 38€ à ST MARTIN BOULOGNE O.

SD6D -28638254 THEROUANNE US B – STEENBECQUE E B. 1<sup>er</sup> forfait de STEENBECQUE E B. Homologué : THEROUANNE US B 3 – STEENBECQUE E B 0 par forfait. Amende 22€ à STEENBECQUE E.

SD6E -28638347 HUBY ST LEU US A – DESVRES JS D. 1<sup>er</sup> forfait de DESVRES JS D. Homologué : HUBY ST LEU US A 3 –0 DESVRES JS D par forfait. Amende minorée (mail du club) 12€ à DESVRES JS.

SD6F -28638436 LE PORTEL AS A – COLEMBERT AS B. Réserve technique de l'équipe de LE PORTEL AS A sur la numérotation du maillot d'un joueur de l'équipe de COLEMBERT AS A (numéro 16 au lieu du numéro 15 inscrit sur la FMI) Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : LE PORTEL AS A 2 – COLEMBERT AS B 2. Amende 30€ à LE PORTEL AS.

SD7B -28638616 MARCK EN CALAIS AS D – BONNINGUES CALAIS FC B. 1<sup>er</sup> forfait de BONNINGUES CALAIS FC B. Homologué : MARCK EN CALAIS AS D 3 – BONNINGUES CALAIS FC B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 12€ à BONNINGUES CALAIS FC.

SD7C -28638705 POLINCOVE US B – MARAIS DE GUINES US C. 1<sup>er</sup> forfait de MARAIS DE GUINES US C. Homologué : POLINCOVE US B 3 – MARAIS DE GUINES US C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) 12€ à MARAIS DE GUINES US.

SD7G -28639070 MERLIMONT FC C – CAMIERS AL B. 2<sup>ème</sup> forfait de MERLIMONT FC C. Homologué : MERLIMONT FC C 0 – CAMIERS AL B 3 par forfait. Amende 35€ à MERLIMONT FC.

U 19 D 1 A 28836508 RECQUES S/HEM – CALAIS BEAU MARAIS. 2ème forfait de CAL.BEAU MARAIS. Homologué : RECQUES S/HEM 3 - CAL.BEAU MARAIS 0 par forfait. Match retour le 24/05/25 à RECQUES S/HEM. Amende 25 euros à CAL.BEAU MARAIS.

U 17 D 2 A 28836688 WATTEN CS – CALAIS BEAU MARAIS. 2ème forfait de CAL.BEAU MARAIS. Homologué : WATTEN CS 3 - CAL.BEAU MARAIS 0 par forfait. Match retour le 24/05/25 à WATTEN CS. Amende 25 euros à CAL.BEAU MARAIS.

U 17 D 2 A 28836689 FORT VERT FJEP – ARDRES RC. Réserves de FORT VERT FJEP sur la qualification et/ou la participation du joueur des joueurs. Galaad LAVALLEE, Liam MULS, Noé BEUTIN, Louka DEMAEREL, Mathéo JOLY, Noé THOMAS, Antoine TALLEUX du RC ARDRES, pour le motif suivant : sont inscrit sur la feuille de match plus de 4 joueurs mutés. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des licences par la commission. Il y a 7 mutés. Homologué : FORT VERT FJEP 3 - ARDRES RC 0 par pénalité. Amende 30 euros à ARDRES RC. Droit remboursé à FORT VERT FJEP.

U 17 D 2 A 28836691 BLENDÉCQUES LP – BOULOGNE ESL. 1er forfait de BLENDÉCQUES LP. Homologué : BLENDÉCQUES LP 0 - BOULOGNE ESL 3 par forfait. Amende 15 euros à BLENDÉCQUES LP.

U 15 D 3 B 28819162 PONT DE BRIQUES – ETAPLES AS B. Réserves de PONT DE BRIQUES sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ETAPLES AS. Pour le motif suivant : Des joueurs du club de ETAPLES AS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la feuille de match des U 15 R 2 A du 05/04/25 ETAPLES AS – BONDUES FC. 2 joueurs sont dans ce cas. Homologué : PONT DE BRIQUES 3 - ETAPLES AS B 0 par pénalité. Droit remboursé à PONT DE BRIQUES. Amende 30 euros à ETAPLES AS.

U 15 D 3 D 28819385 LICQUES ES – ST OMER ESSOR B. 1er forfait de ST OMER ESSOR B. Homologué : LICQUES ES 3 - ST OMER ESSOR B 0 par forfait. Match retour le 24/05/25 à LICQUES ES. Amende 15 euros à ST OMER ESSOR.

U 13 NORD D 1 A 30015518 CALAIS RC – MARCK AS. 1er forfait de MARCK AS. Homologué : CALAIS RC 3 - MARCK AS 0 par forfait. Match retour le 26/04/25 à CALAIS RC. Amende 12 euros à MARCK AS.

U 13 NORD D 4 E 29964655 HARDINGHEN US – CALAIS BEAU MARAIS C. 1er forfait de CAL.BEAU MARAIS C. Homologué : HARDINGHEN US 3 - CAL.BEAU MARAIS C 0 par forfait. Match retour le 17/05/25 à HARDINGHEN US. Amende 12 euros à CAL.BEAU MARAIS.

U 13 EST D 3 B 29964923 homologué : GR. LYSAAFOOT 2 - ARQUES ES B 1

U 13 SUD D 4 D 29965500 CANCHE TERNOISE B – BERCK AS D. 1er forfait de BERCK AS D. Homologué : CANCHE TERNOISE B 3 - BERCK AS D 0 par forfait. Match retour le 17/05/25 à CANCHE TERNOISE. Amende 12 euros à BERCK AS.

U 13 SUD D 4 D 29965501 CANCHE AUTHIE B – ETAPLES AS B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de CANCHE AUTHIE. Homologué : CANCHE AUTHIE B 0 - ETAPLES AS B 3 par pénalité. Amende 20 euros à CANCHE AUTHIE.

U 11 NORD D 2 B 29974101 CALAIS BEAU MARAIS – ARDRES RC. 1er forfait de CAL.BEAU MARAIS et de ARDRES RC. Homologué : CAL.BEAU MARAIS 0 - ARDRES RC 0 par forfait aux deux équipes. Amende 12 euros aux deux équipes.

U 11 NORD D 3 F 29974387 GUINES ES – ST MARIE KERQUES US. 2ème forfait de ST MARIE KERQUE US. Homologué : GUINES ES 3 - ST MARIE KERQUE 0 par forfait. Match retour le 17/05/25 à GUINES ES. Amende minorée 9 euros à ST MARIE KERQUE US.

U 11 EST D 3 C 29968521 RECQUES S/HEM B – HEURINGHEM JS. 1er forfait de HEURINGHEM JS. Homologué : RECQUES S/HEM B 3 - HEURINGHEM JS 0 par forfait. Match retour le 17/05/25 à RECQUES S/HEM. Amende 12 euros à HEURINGHEM JS.

U 11 OUEST D 3 E 29972621 HESDIN L'ABBE – GR. LITTORAL B. 1er forfait de GR. LITTORAL B. Homologué : HESDIN L'ABBE 3 - GR. LITTORAL B 0 par forfait. Amende 12 euros à GR. LITTORAL.

U 11 SUD D 3 B 29972026 FRUGES AS – ATTIN US. 1er forfait de ATTIN US. Homologué : FRUGES AS 3 - ATTIN US 0 par forfait. Match retour le 17/05/25 à FRUGES AS. Amende 12 EUROS à ATTIN US.

U 11 SUD D 3 B 29972027 AUBIN SC – BERCK AS B. 1er forfait de BERCK AS B. Homologué : AUBIN SC 3 - BERCK AS B 0 par forfait. Match retour le 17/05/25 à AUBIN SC. Amende 12 euros à BERCK AS.

U 11 SUD D 3 B 29972028 CREQUY FRESSIN – DESVRES JS B. 2ème forfait de DESVRES JS B. Homologué : CREQUY FRESSIN 3 - DESVRES JS B 0 par forfait. Match retour le 17/05/25 à CREQUY FRESSIN. Amende minorée 9 euros à DESVRES JS.

U 11 SUD D 3 D 29972194 LE TOUQUET AC B – CONCHIL AS. 1er forfait de LE TOUQUET AC B. Homologué : LE TOUQUET AC B 0 - CONCHIL AS 3 par forfait. Amende 12 euros à LE TOUQUET AC.

U 13 SUD D 4 D 29965529 FRUGES AS C – LE TOUQUET AC B. 3ème forfait de LE TOUQUET AC B (annexe 19 article 5 reprogrammation de match). Homologué : FRUGES AS C 3 - LE TOUQUET AC B 0 par forfait. Amende 24 euros à LE TOUQUET AC.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le Mardi 13/05/25 à 9H30.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PLAYE